

Publié le 13 mars 2026



ARRETE N°A_2026_n° 03_07
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : Madame CONDOLO Aurélie Monsieur COUPIN Olivier

Domicilié : 15 clos Saint Louis 1730, chemin des carrières 84700 Sorgues

Pour : Construction d'une maison individuelle

Adresse : route d'Entraigues

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de

VU le permis de construire enregistrée sous le N° PC 084 129 23 A0013, délivrée favorable en date du 04 janvier 2023,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
BV 336	Chemin des carrières lot 15 impasse du clos Saint Louis	1730

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Fait à Sorgues, 06/03/26
Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.